

## Sommaire

Editorial **P. 1**

Le bois-énergie **P. 1 et 2**

Questionnaire 2005 **P. 2**

## Information

**Aux réunions des 6 et 23 novembre 2004, 269 délégués se sont prononcés favorablement pour une évolution du SIED 70, 19 ont voté contre et 24 se sont abstenus.**

## A retenir ...

### Les enjeux du programme ADEME 2000-2006 sur le bois-énergie

- **Améliorer de 10 %** le rendement énergétique des chaudières bois.
- **Installer plus de 1 000 chaudières nouvelles** dont :
  - 400 dans le secteur industriel,
  - 600 dans le secteur urbain ou collectif.
- **Economiser 570 000 tep/an** supplémentaires de combustibles fossiles.
- **Réduire de 1 400 000 tonnes** supplémentaires chaque année les émissions de CO<sub>2</sub>.
- **Créer de 1600 à 2000 emplois durables.**

## Editorial

Le Comité syndical, lors des deux dernières réunions (6 novembre et 23 novembre 2004) a approuvé à une très large majorité l'évolution de nos statuts. C'est désormais aux communes adhérentes à se prononcer avant la fin du mois de février 2005. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil municipal sera réputé favorable à la décision du comité.

On peut regretter, une fois de plus, que malgré l'enjeu que représente cette évolution de nos statuts, trop de communes n'aient pas été représentées pour participer aux débats et au vote final.

L'évolution proposée ne concerne que des compétences optionnelles : gaz, groupements de commandes et énergies renouvelables. Cela signifie que le syndicat n'interviendra que pour les communes qui le demandent par délibération.

Je tiens à préciser que la compétence relative aux énergies renouvelables s'appliquera à toutes les formes d'énergies renouvelables, mais concernera en priorité le développement du « bois-énergie » et l'organisation du service. Cette démarche sera, dès le démarrage de l'activité, financièrement aidée par l'Etat avec l'ADEME, le Conseil Général de la Haute-Saône, le Conseil Régional de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Communes Forestières.

J'ajoute que, afin que le comité puisse régulièrement valider la pertinence de cette activité « énergies renouvelables » pour le syndicat, le projet de statuts prévoit deux dispositions. D'une part, le service « énergies renouvelables » fera l'objet d'un budget annexe et, d'autre part, le comité syndical sera amené à se prononcer sur la continuité de cette activité tous les trois ans.

Quel peut être l'intérêt, pour notre syndicat, d'agir dans le domaine du bois-énergie ? Il s'agit le plus souvent de projets coûteux à l'échelle de petites communes qui ne disposent pas des moyens humains, techniques et financiers pour y faire face dans de bonnes conditions.

Notre syndicat départemental peut donc offrir, dans ce domaine, les avantages de la mutualisation des moyens qu'il pratique déjà pour l'électricité, l'éclairage public ou les télécommunications.

La création du réseau de chaleur peut également être coordonnée avec des travaux d'enfouissement ou d'éclairage public que réalise déjà le syndicat.

Les communes directement concernées par le bois-énergie sont souvent trop éloignées des réseaux de transport pour pouvoir être desservies en gaz naturel et obtiennent ainsi une énergie alternative au fuel et au propane.

Les appels de puissance électrique et les besoins de renforcements peuvent également être réduits par la présence d'un réseau de chaleur, si celui-ci se substitue à du chauffage électrique.

Enfin, en plus de l'intérêt que représente le développement du bois-énergie pour l'économie locale et la lutte contre le changement climatique, la diversification de l'activité du syndicat dans ce domaine ne peut que renforcer son positionnement dans le secteur des énergies renouvelables et contribuer à modifier son image, aussi bien auprès de la population que des autres acteurs institutionnels.

Un nouvel horizon s'ouvre pour notre syndicat en ce début de 2005. Je souhaite à chacun de nos adhérents, à chacun de nos lecteurs, une année pleine d'énergie et de paix.

**René Bret**  
Président

## Le bois-énergie

*L'action envisagée par les nouveaux statuts du SIED 70 permettra de tendre vers les objectifs définis par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et rappelés ci-dessous.*

### Réconcilier progrès et environnement

Depuis 1994, l'ADEME a développé un premier programme de soutien à l'utilisation du bois-énergie, notamment dans le secteur collectif et tertiaire.

**11 régions** y ont participé, permettant ainsi la mise en service de **190 chaudières** pour un montant total de près de **400 millions de francs**.

Dès 1999, la relance de la politique de maîtrise de l'énergie a permis de négocier un **nouveau programme plus ambitieux pour la période 2000-2006 : le programme bois-énergie**. Il concerne l'ensemble des régions françaises et bénéficie des Contrats de Plan Etat-Régions et ainsi que du soutien de multiples partenaires

### Trois enjeux fondamentaux

#### L'environnement

**Le bois est une source d'énergie renouvelable** qui se substitue aux énergies fossiles dont les ressources sont limitées (pétrole, gaz, charbon). L'utilisation du bois-énergie contribue ainsi fortement à la **lutte contre le réchauffement climatique** (effet de serre) puisque, à la différence des énergies fossiles, elle recycle dans l'atmosphère le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) absorbé par les forêts. Le bois-énergie constitue en outre une excellente valorisation des sous-produits et déchets de la filière bois.

Enfin, cette ressource participe à la **gestion rationnelle de nos forêts** et donc à la **qualité des paysages** et au **maintien des équilibres hydrologiques et climatiques**.

### L'emploi

La récolte, la transformation et l'utilisation de bois-énergie sont des facteurs puissants de **développement de l'emploi**, notamment en zones rurales. La filière bois-énergie représente ainsi l'équivalent de **20 000 emplois en France** (soit, en moyenne, un emploi pour 2 000 m<sup>3</sup> de bois-énergie valorisés).

### L'économie

Le bois énergie est un **combustible compétitif**. De plus, **son prix n'est pas soumis aux fluctuations des cours internationaux des monnaies et des carburants**. En tant qu'énergie « propre », son utilisation ne sera pas concernée par l'application de l'écotaxe sur l'énergie. Certes, le coût d'installation d'une chaufferie urbaine ou industrielle reste encore sensiblement plus élevé pour le bois que pour le fioul ou surtout le gaz. Mais ce handicap est désormais compensé, sur tout le territoire français, par les **aides accordées dans le cadre du programme bois-énergie 2000-2006** développé par l'ADEME et les régions.

## Des objectifs réalistes et stimulants

### Le chauffage domestique : efficacité, authenticité

*L'ENJEU consiste à favoriser la modernisation du parc d'appareils et à séduire de nouveaux consommateurs, notamment en zones péri-urbaines, pour conforter la part de marché du bois-énergie tout en gagnant en efficacité énergétique et environnementale.*

Dans l'habitat individuel, un ménage sur deux (soit 6 millions de logements) est équipé en chauffage au bois souvent associé à une autre énergie, notamment l'électricité. Ceci représente une consommation de 8 Mtep/an (35 Mm<sup>3</sup>/an). Le rendement énergétique moyen de ce type de chauffage est encore faible (30 à 40 %).

### Le chauffage urbain, collectif et tertiaire : développement local

*L'ENJEU consiste à promouvoir sur l'ensemble du territoire le développement d'un véritable réseau de référence de chaufferies urbaines ou collectives au bois, notamment à partir des importants gisements de bois secondaires d'origine forestière encore peu valorisés.*

**Plus de 500 chaufferies urbaines ou collectives au bois** assurent en France l'alimentation directe, ou par réseau de chaleur, de villes, de quartiers, d'ensembles immobiliers ou d'équipements publics (hôpitaux, écoles, piscines, ...). Elles permettent à ce jour d'économiser 180 000 tep/an et d'éviter l'émission de 500 000 tonnes/an de CO<sub>2</sub> tout en ayant induit la **création de 600 emplois durables**. L'approvisionnement de ces chaufferies provient en majorité de sous-produits de la transformation du bois (écorces, sciures, emballages bois de récupération, ...) mais aussi de bois secondaires d'origine forestière (branches, bois dépréciés, ...) déchetés en plaquettes. **Le marché du chauffage urbain, collectif et tertiaire alimenté au bois, est en très forte croissance.**

### Les chaufferies industrielles : compétitivité et proximité

*L'ENJEU consiste à généraliser l'utilisation de proximité des sous-produits de transformation du bois pour leur valeur énergétique, en évitant ainsi leur mise en décharge ou leur destruction à l'air libre.*

**Près de 1 000 chaufferies industrielles au bois alimentent en énergie des entreprises françaises** notamment au sein de la filière bois (scieries, usines de panneaux...). Elles permettent d'économiser environ 800 000 tep/an de combustibles fossiles. Les chaufferies industrielles valorisent sur place les sous-produits de transformation du bois à des conditions tout à fait **compétitives**, en fournissant de la chaleur (chauffage de locaux, process, séchage et étuvage du bois, ...) et éventuellement de l'électricité en cogénération.

## A retenir ...

### Le bois-énergie aujourd'hui

La consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments représente en France 50 millions de tep (tonnes équivalent pétrole), soit près d'un tiers des besoins en énergie finale.

La part du bois-énergie s'élève à environ 8 millions de tep, ce qui en fait et de loin la principale source d'énergie renouvelable pour le chauffage dans notre pays.

L'utilisation de 4 m<sup>3</sup> de bois-énergie permet d'économiser 1 tonne de pétrole (tep) et d'éviter en moyenne l'émission de 2,5 tonnes de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère.

## Questionnaire 2005

Avec cette « **Lettre é** » est transmis à chaque maire des communes adhérentes un questionnaire destiné à préciser leurs attentes en matière de travaux.

La programmation et la coordination des travaux nécessitent d'avoir une bonne lisibilité des dates prévisionnelles de leurs réalisations. Les partenaires financiers du SIED 70 pour certains travaux (EDF, SCICAE et France Télécom) souhaiteraient connaître avec au moins 1 an d'avance, les dates de ces travaux.

C'est en ce sens que le questionnaire 2005 vous est présenté. Dans une première rubrique est répertoriée la liste des travaux déjà étudiés par le SIED 70 ou en cours d'étude et un commentaire sur les prévisions de réalisation des travaux. Ensuite sont listés tous les renseignements nécessaires au montage des dossiers. Enfin, un emplacement est destiné à votre réponse.



sied70@wanadoo.fr

Syndicat intercommunal d'électricité  
du département de la Haute-Saône

20 Avenue des Rives du Lac  
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

☎ 03 84 77 00 00

☎ 03 84 77 00 01